



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le - 9 AOUT 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Mairie d'Amanvillers

53 Grand Rue

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

57865 AMANVILLERS

Objet : Dossier de déclaration concernant le recyclage agricole des boues urbaines – Station d'épuration du SIAVO

Réf : RD/CP ASPE-L9

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

le recyclage agricole des boues urbaines – Station d'épuration du SIAVO

Ce dossier a été déposé par :
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne
Place de l'Hotel de Ville
57120 ROMBAS

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n° 57-2016-00233** » en date du 08 juillet 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

